

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU lundi 27 septembre 2021

PRESENTS : BONIN Robert, BLADE Anne, DELIANCE Jean-Luc, MEYNET Francine, FAYE Cyril, DUEZ Sophie, FOURNIER Christophe, BERTHAIL Éric, MAILLARD Valérie.

EXCUSE : BELZUZ Jean-Claude excusé donne pouvoir à FAYE Cyril,

ABSENT : KOCIOL Guillaume,

SECRETAIRE DE SEANCE : BERTHAIL Éric.

Quorum atteint.

La séance est ouverte à 18h40.

Le compte-rendu du conseil en date du 14 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte du rapport L2122-22 du 114 juin 2021 au 23 septembre 2021.

2021-025 Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 - Projet contre le contrat proposé par l'Etat

Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF.

Vu l'augmentation des contributions, la suppression de postes, l'ONF demande aux communes de voter la révision du projet de contrat Etat-ONF pour 2021-2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la demande de l'ONF.

2021-026 Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Pour tout avancement de grade, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, appelé « ratio promus/promouvables » est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique (art. 49 de la loi n° 84-53). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ADOPTE la proposition fixée à 100 %.

2021-027 Poste d'accompagnatrice - Annule et remplace la délibération 2014-042

Pour la rentrée 2021-2022, une accompagnatrice de bus scolaire a pu être recrutée dès la rentrée du 2 septembre 2021. Une refacturation aux autres communes va être faite.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2014-042, car cette nouvelle délibération prend en compte les besoins du service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la modification de cet emploi ainsi que la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

2021-028 Mise à jour du tableau des effectifs 2021

Le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, et propose d'établir le tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service	Nombre d'emplois pourvus	Nombre d'emplois vacants
Filière administrative :				
Secrétaire de mairie	B	1 emploi 17,00 heure hebdomadaire	1	0
Filière technique				
Agent de maîtrise	C	1 emploi 36,25 heures hebdomadaire	1	0
Adjoint technique	C	1 emploi 12,28 heures hebdomadaire (besoin actuel du service)	1	0
Agent d'entretien	C	1 emploi 2 heures hebdomadaire	0	1

2021-029 Fiches de poste

Le maire présente les fiches de poste des employés communaux, jointes en annexe de la présente délibération.

Ces fiches décrivent les missions, les activités ainsi que les compétences requises pour chaque poste, elles constituent un outil de coordination du travail et un outil de gestion du personnel permettant un dialogue avec celui-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE les fiches de postes.

2021-030 Assurance du personnel - Contrat des risques statutaires du personnel

Le maire expose que le contrat avec le CIGAC se terminant au 31/12/2021, il convient

- d'étudier le renouvellement de ce contrat avec le CIGAC ou
- d'adhérer au contrat d'assurance avec le centre de gestion.

Proposition :

	CIGAC	Franchise	CDG	Franchise
Agent CNRACL	6,1 %	A définir avec l'assuré 15 jours	6,32 %	10 jours
			6,03 %	15 jours
			5,65 %	30 jours
Agent IRCANTEC	1,19 %		0,95 %	15 jours

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE :

- d'adhérer au contrat d'assurance avec le centre de gestion pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.
- de choisir pour un agent CNRACL l'option : taux à 6,03 % pour une franchise de 15 jours.

Les risques garantis sont : Accidents de service, maladie professionnelle, maladies graves, maternité, maladie ordinaire.

- AUTORISE le maire à signer les conventions en résultant.

2021-031 Noël des enfants et colis des aînés

Pour le Noël des enfants, une subvention de 25 € par enfants scolarisé jusqu'à la fin du primaire a été accordée exceptionnellement pour cet événement.

Pour les aînés de 65 ans et plus, une subvention de 25 € par aînés a été accordée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le montant de la subvention pour le Noël des enfants (soit 25 € par enfants), et pour les aînés (soit 25 € par aînés).

2021-032 Communication : Rapport du SYDOM

Le Maire communique au Conseil Municipal le rapport annuel retraçant l'activité du SYDOM du Haut-Jura et le rapport annuel retraçant l'activité du SYDOM pour l'année 2020.

Ce rapport peut être consulté en Mairie par toute personne intéressée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité PREND ACTE du rapport.

Questions diverses :

Place handicapé

Vu les difficultés des stationnements, une réflexion sur la création d'emplacements de stationnements supplémentaires est envisagée.

Travaux changement tuyaux en plomberie

Suite à plusieurs demandes d'analyse d'eau sur le plomb, un projet de mise en conformité des conduites de plomb serait à envisager. Le cas d'un administré concerné sera étudié.

Instauration voie unique rue du village

Des devis seront demandés pour différents types de solutions.

Participation citoyenne

Rappel de ce projet aux nouveaux conseillers.

Fin de séance à 20h30.